

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

3 FÉVRIER 2017

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu habituel des séances à 14h50, vendredi le 3^{ième} jour de février 2017. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Marc-André Lussier et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

2017-02-19

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

2017-02-20

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

ORDRE DU JOUR

1. Renonciation à l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Mandat à la Firme Harp consultant pour les plans et devis relatifs à la plate-forme multifonctionnelle.
4. Tourisme Charlevoix pour un nouveau contrat de publicité relatif au camping et Base de plein air du lac Nairne.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance extraordinaire.

2017-02-21

3. MANDAT À LA FIRME HARP CONSULTANT POUR LA CONFECTON DES PLANS ET DEVIS D'UNE PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de service à la Firme Harp Consultant pour effectuer les plans et devis d'une plateforme multifonctionnelle;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue est au montant de 5 200\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu sur division (contre Messieurs : Marc-André Lussier et Cajetan Guay) d'accepter l'offre reçue la Firme Harp Consultant au montant de 5 200\$ plus les taxes applicables pour effectuer les travaux suivants relatifs à une plateforme multifonctionnelle :

- Validation du site et déplacements terrains
- Accompagnement pour la demande de subvention au besoin
- Plans et devis au plan et détails complets préliminaires, soumission et construction
- Estimés budgétaires en fonction de l'Avancement de la conception
- Communications avec la municipalité et autres intervenants, incluant le processus d'appel d'offres

Sont toutefois exclus de la présente :

- Surveillance terrain (il se déplace sans frais au besoin)
- Arpentage
- Devis électrique pour éclairage (travaux en régie par la municipalité et il nous accompagne pour l'optimisation des solutions au besoin)
- Laboratoire pour contrôle de matériaux

2017-02-22

4. TOURISME CHARLEVOIX : CONTRAT DE PUBLICITÉ POUR LE CAMPING ET LA BASE D E PLEIN AIR DU LAC NAIRNE.

ATTENDU QUE la Base de plein air du lac Nairne est actuellement un attrait touristique dans l'adhésion de la municipalité à Tourisme Charlevoix;

ATTENDU QUE la municipalité désire l'ajout du camping de la Base de plein du lac Nairne en tant qu'hébergement;

ATTENDU QUE le coût d'adhésion du camping est de 653.76\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité d'adhérer pour 2017 à l'ajout du camping de la Base de plein air du lac Nairne à Tourisme Charlevoix et de procéder au paiement de la cotisation annuelle.

2017-02-23

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 15h31.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 3 février 2017, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.